

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Qu'est-ce que le règlement intérieur de copropriété (règlement de l'immeuble) ?

Le règlement intérieur de copropriété **reprend et précise les conditions d'utilisation** des parties privatives et communes figurant au règlement de copropriété (par exemple, respect de la propriété de l'immeuble, horaires autorisés pour faire des travaux).

Le règlement intérieur de copropriété **n'est pas un document obligatoire**. C'est le syndic de copropriété qui décide ou non de le rédiger dans le cadre de sa mission générale d'administration et de conservation de l'immeuble.

Ce document ne doit pas être confondu avec le règlement de copropriété qui, lui, est obligatoire.

Le règlement intérieur de copropriété **n'a pas de valeur juridique**. Toutefois, il peut avoir une valeur juridique lorsqu'il **reprend une clause identique** du règlement de copropriété.

Exemple

En cas de contestation en justice, les juges peuvent valider une clause du règlement intérieur interdisant une activité commerciale dans un local d'habitation si elle reprend une clause identique du règlement de copropriété.

Le règlement intérieur est **affiché dans l'immeuble** (généralement dans le hall) pour être connu des occupants, des propriétaires et des locataires.

Documents de copropriété

Questions – Réponses

- [Comment se procurer la copie d'un règlement de copropriété ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Règlement de copropriété](#)

Comment faire si...

J'achète un logement

Textes de référence

- [Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 : article 18](#)

Missions du syndic

